

PIECES A FOURNIR POUR LE PAIEMENT DES VACATIONS

I/ PIÈCES À FOURNIR EN PLUS DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE VOTRE STATUT

- RIB original
- Copie de la carte vitale
- Copie de la Pièce d'identité

II/ CHARGE D'ENSEIGNEMENT VACATAIRE

1/ DIRECTION D'UNE ENTREPRISE

STATUT	QUALITE	JUSTIFICATIFS
Direction d'une entreprise	Non Salarié	Soit document attestant de la qualité de dirigeant (extrait K Bis, et avis d'imposition à contribution économique territoriale – CET-, établie au nom du dirigeant) Soit document attestant des revenus perçus au titre de cette activité (avis d'imposition sur les revenus et extrait K Bis)
	Salarié	Original de l'attestation d'activité salariée

2/ ACTIVITE SALARIEE D'AU MOINS 900 HEURES (OU 300 HEURES D'ENSEIGNEMENT)

STATUT	QUALITE	JUSTIFICATIFS
Salarié	Secteur privé	- Original de l'attestation d'activité salariée
	Secteur public	- Original de l'autorisation de cumul - Original de l'attestation d'activité salariée

3/ ACTIVITE NON SALARIEE

STATUT	QUALITE	JUSTIFICATIFS
Commerçant Artisan Libéral Travailleur indépendant Auto entrepreneur	Assujetti à la CET	- Avis d'imposition à la CET et attestation d'assujettissement délivrée par les impôts
	Non assujetti à la CET	-Attestation d'immatriculation à un registre professionnel -Tout document attestant des revenus perçus depuis 3 ans (avis d'imposition sur les revenus...) - Attestation d'assujettissement à la TVA

4/ ENSEIGNANT DU SECTEUR PUBLIC

STATUT	QUALITE	JUSTIFICATIFS
Enseignant dans le supérieur		- Original de l'autorisation de cumul - Attestation d'activité salariée
Enseignant dans le second degré		Original de l'autorisation de cumul visée par le Recteur Attestation d'activité salariée

5/ CAS PARTICULIERS

STATUT	QUALITE	JUSTIFICATIFS
Intermittent du spectacle		- Dernier avis d'admission à l'assurance chômage en tant qu'intermittent
Ressortissant étranger hors CE		- Pièces justifiant du séjour en France (visa, titre de séjour, autorisation de travail)
Retraité (être âgé de moins de 65 ans)		- Copie du titre de pension ou de notification de pré retraite - Attestation sur l'honneur de ne pas effectuer plus de 96 H TD par an

NB : - L'activité exercée en qualité de vacataire à l'IEP doit rester accessoire à une activité principale.

- Les demandeurs d'emploi ne peuvent pas être recrutés en qualité de vacataire.

III/ AGENT TEMPORAIRE VACATAIRE

STATUT	QUALITE	JUSTIFICATIFS
Etudiant inscrit en doctorat ou en master 2	Agé de moins de 28 ans au 1 ^{er} septembre de l'année en cours	- Copie de la carte d'étudiant - Attestation sur l'honneur de ne pas effectuer plus de 96 H TD par an
	Allocataire de recherche – Aucune condition d'âge	- Attestation d'activité salariée - Autorisation de cumul - Contrat d'allocataire - Attestation sur l'honneur de ne pas effectuer plus de 64 H TD par an